



**Syndicat National
des Cardiologues**
Médecine cardiovasculaire

**Pertinence des soins : Insuffisance cardiaque
Les libéraux au cœur du parcours**

L'insuffisance cardiaque touche 1,5 millions de patients en France et est à l'origine d'un décès toutes les 7 minutes...

Le nombre d'insuffisants cardiaques a progressé de 25% entre 2011 et 2015 en raison du vieillissement de la population. Un peu moins de 10% des insuffisants cardiaques sont hospitalisés chaque année, ce qui montre que l'insuffisance cardiaque est principalement une maladie de l'ambulatoire.

Face à cet enjeu majeur de santé publique, les médecins libéraux se sont mobilisés pour mieux structurer le parcours des insuffisants cardiaques.

Cependant, l'étude épidémiologique sur le parcours de soins vu par les patients et menée par la Société Française de Cardiologie, met en avant un constat préoccupant pour 3 raisons essentielles :

- 1/ 45% des patients jugent le délai entre l'apparition des symptômes et l'hospitalisation trop long.
- 2/ 56% des patients ne savaient pas qu'ils avaient été hospitalisés pour des symptômes liés à l'insuffisance cardiaque.
- 3/ Seulement 12% des patients ont bénéficié d'une réadaptation cardiaque.

Face à ces mauvais chiffres, le Syndicat National des Cardiologues s'est engagé dans un travail pilote sur la pertinence du parcours de l'insuffisance cardiaque dans le cadre de la récente loi de santé. Identifiée comme un maillon manquant majeur pour améliorer la prise en charge, la création de structures de coordination des soins autour des différents professionnels de santé fait déjà l'objet d'une évaluation sur certains territoires.

L'organisation de ce parcours est essentielle pour réduire le nombre d'hospitalisations et surtout améliorer la sécurité et le confort du patient. Elle passe par une amélioration des relations avec l'hôpital, d'autant que de nombreux cardiologues libéraux ont une activité mixte (hôpital et ville), ce qui devrait faciliter la mise en place de cette coordination. Les cardiologues libéraux préconisent enfin le recours à la télésurveillance à domicile et une délégation de tâches via les infirmiers et les futurs infirmiers en pratiques avancés sous contrôle des cardiologues en coordination avec le médecin généraliste.

Toutefois, les cardiologues libéraux s'opposeront farouchement à toute initiative de délégation de tâches s'ils ne sont pas directement impliqués dans sa conception ; la compétence ne se transfère pas, et la cardiologie libérale ne souhaite pas cautionner la frénésie actuelle instaurée par le ministère de la Santé où tout le monde finira par toucher à tout en santé au nom de l'accès aux soins.

Jean-Pierre Binon
Président du Syndicat National des Cardiologues
06.80.25.29.25